

les frais de toute nature occasionnés par le maintien de fonctionnaires en congé en France à la charge des budgets locaux de l'Océanie, fussent réduits au minimum. Dans le même ordre d'idées, je vais faire donner suite au projet de réduction de l'effectif de la gendarmerie, que vous m'avez récemment soumis. Je ne doute pas, enfin, que vous ne fassiez, de votre côté, tous vos efforts pour simplifier les cadres des divers services et supprimer des emplois subalternes dont l'utilité n'est pas démontrée. Je vous rappelle à ce propos que, d'une part, vous réglez seul les budgets des archipels et que, d'autre part, en ce qui concerne Tahiti et Moorea, l'initiative des propositions de dépenses vous est réservée ; vous avez donc, dans les deux cas, toute latitude pour réaliser des économies, le Conseil général n'intervenant que pour voter le budget des deux îles principales et ne pouvant relever de sa seule autorité les évaluations du projet que vous lui soumettez.

En second lieu, il n'est pas douteux que les impôts ne soient particulièrement modérés dans la colonie, et que des ressources nouvelles ne puissent être facilement créées. L'institution de nouvelles taxes, qui permettraient à nos établissements de se suffire à eux-mêmes, doit être très sérieusement envisagée. Non seulement la colonie devra, dans un avenir relativement rapproché, faire face à toutes les charges que la Métropole l'aide encore à supporter, mais elle devra être à même de subvenir éventuellement à d'autres dépenses de la plus grande utilité, notamment la création de services de navigation réguliers la reliant à la Nouvelle-Calédonie et à la Métropole ; elle doit également entrevoir son rattachement aux lignes françaises de télégraphie sous-marine, en vue de concourir à une œuvre si utile.

Je n'ignore pas, il est vrai, que vous avez rencontré jusqu'à présent dans l'Assemblée locale les plus vives répugnances à l'égard de toutes créations d'impôts nouveaux. Il conviendra que vous insistiez de nouveau auprès des représentants élus de la population, en leur faisant ressortir l'impérieuse nécessité de créer les ressources nouvelles et la situation privilégiée dont ont joui jusqu'à présent les contribuables de la colonie.

Je vous prie de vouloir bien la saisir de la question dès sa prochaine session et de me faire connaître dans le plus bref délai possible ses intentions à cet égard.

Recevez, etc.

*Le Ministre des Colonies,*

Signé : GASTON DOUMERGUE.